La tourmente du Brexit

:39

Le 29 mars dernier, le parlement britannique rejetait

pour la troisième fois consécutive l’accord de sortie de l’Union européenne. Une nouvelle humiliation pour la première ministre Theresa May qui lui fait perdre de plus en plus d’autorité. Lors du référendum du 23 juin 2016, 33 millions de britanniques s’étaient rendus aux urnes. Le oui à une sortie de l’Union européenne l’avait emporté à 52%. Plusieurs mois après, la situation s’est compliquée et les divergences entre « hard-brexiters » et pro-européens se sont accentuées.

Pendant plus de deux ans, Theresa May a négocié avec Bruxelles pour décider des modalités de sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne. Des négociations difficiles face aux 27 autres pays de l’union qui se sont unis pour faire bloc face à la chef du gouvernement britannique. La principale raison était la peur que d’autres pays prennent le même chemin que le Royaume-Uni et songent à quitter l’Union européenne. Un accord est finalement conclu en novembre 2018 permettant de donner des réponses sur le Brexit. Ce texte de 585 pages fixe par exemple son coût à 40 milliards d’euros – somme comprenant la participation au budget actuel de l’UE (2014-2020) - mais aborde également les sujets des transports aériens et maritimes, tout comme les futurs statuts des britanniques au sein de l’Union et à l’inverse ceux des européens au Royaume Uni. Mais un des points les plus sensibles du texte reste celui de la frontière entre l’Irlande du Nord (appartenant au Royaume-Uni) et la République d’Irlande (indépendante). Depuis 1998 et l’accord de paix mettant fin au conflit armé, il n’existe plus de frontières physiques entre les deux états. Le Brexit résulterait d’un retour de cette frontière et des contrôles provoquant de nombreuses problématiques par rapport à la circulation des biens et des personnes entre les deux pays ; cela fragiliserait indéniablement l’accord de 1998. En réponse à cette

problématique, l’Union européenne a proposé que l’Irlande du Nord reste temporairement dans le marché unique pour que la frontière reste ouverte jusqu’à ce qu’une solution soit trouvée. C’est ce « Backstop » (filet de sécurité en français) qui est vivement critiqué par les défenseurs du Brexit. Selon ces derniers, ce compromis suggère que Theresa May alloue trop de concessions à une Europe qui a désormais mainmise sur le Royaume Uni. Depuis novembre 2018, cet accord a été rejeté trois fois par la Chambres des Communes.

La division du parlement reflète celle qui existe à travers la population du pays. Le clivage est important ; les manifestations pro et anti Brexit se sont succédées ces dernières semaines dans les rues de Londres. Initialement prévue le 29 mars et déjà repoussée une première fois au 12 avril, l’UE s’est finalement accordée pour fixer la t éviter un « no-deal » (une sortie sans accord).

La Hongrie et le Royaume Uni

Opposés pendant la deuxième guerre mondiale, les deux pays partagent désormais de bonnes relations depuis l’adhésion de la Hongrie à l’Union européenne en 2004. Dès lors, les échanges économiques entre les deux pays membres se sont développés de façon considérable. Viktor Orban a été un des premiers dirigeants européens à plaider pour un accord équitable entre le Royaume-Uni et l’Union européenne. Beaucoup d’étudiants hongrois partent étudier sur le sol britannique, c’est la deuxième destination qu’ils choisissent après l’Allemagne. Le tourisme est également un secteur important, on peut compter jusqu’à 20 vols directs en un jour partant de Londres jusqu’à la capitale hongroise.

Malgré le Brexit, la mobilité européenne reste une réalité inéluctable. On dénombre 1,2 million citoyens britanniques installés dans les pays de l’Union européenne. A l’inverse, 3,8 millions de citoyens européens résident au Royaume-Uni. Parmi eux, environ 100 000 hongrois. L’immigration hongroise est principalement basée sur des personnes hautement qualifiées qui viennent s’installer sur le territoire. Le secteur hospitalier est un des plus concerné. D’autres ont aussi leurs propres entreprises

implantées sur le sol britannique. Ainsi le Brexit reflète également une certaine hostilité liée à cette immigration. Les britanniques ont voté la sortie de l'Union européenne par réaction au choc de la crise de 2008, mais aussi par défiance envers les politiques londoniens et par hostilité à l'égard des ressortissants d'Europe de l'Est qu'ils accusent de leur prendre leur travail. Cette sortie de l'Union fait ressortir des enjeux liés à la souveraineté nationale et à l'immigration. Qu'en sera-t-il de la relation entre les deux pays après le 31 octobre 2019 ?

Une période transitoire déterminante

Il ne devrait pas y avoir de changements majeurs pour l'année 2019/2020. Sur un commun accord avec l'UE, les négociations devraient se poursuivre pendant deux années supplémentaires après la date effective du Brexit, maintenant repoussée au 31 octobre. Cette période de transition établie jusqu'au 31 décembre 2020 veut fixer les conditions définitives du divorce et permettre d'établir les futures relations commerciales. Ainsi le Royaume-Uni serait traité comme un pays membre de l'Union européenne mais sans siéger dans ses institutions et participer aux décisions qu'elles impliquent. Durant cette période de transition, le pays continuera d'appliquer la totalité du droit européen en préservant ses droits d'accès au marché unique. Cependant, cette transition pourrait être prolongée de deux années supplémentaires en cas d'accord entre l'UE et le Royaume-Uni comme l'avaient établi les négociateurs du Brexit le 22 novembre 2018. Celle-ci prendrait fin le 31 décembre 2022.

C'est pourquoi le secteur universitaire ne devrait pas connaitre de problèmes majeurs pour la rentrée prochaine, en particulier le projet Erasmus. En revanche l'année scolaire 2020/2021 dépendra des négociations qui auront été les réalisées les mois précédents. Il en va de même pour le tourisme, un secteur liant fortement la Hongrie et le Royaume-Uni. Le domaine de la recherche pourrait être également impacté, celui-ci étant en grande partie financé par l'Union européenne. La monarchie anglaise devra alors se tourner vers le reste du monde afin d'établir de nouvelles relations. Le secteur industriel britannique dépend aussi grandement de l'UE ; la moitié de son commerce est européen. Les exportations du pays vers les autres membres de l'Union représentent 44,5% des échanges commerciaux. Et la part de l'UE dans les importations britanniques est de 53,1%. C'est pourquoi les futures négociations et les clauses déterminant la sortie du Royaume-Uni fixée au 31 octobre 2019 seront déterminantes.

Pour ce qui est des Européens déjà installés au Royaume-Uni et des britanniques dans les Etats membres de l’UE, il est prévu, dans l’accord de novembre, qu’ils conservent les mêmes droits après le Brexit (santé, retraite, prestations sociales…). Les personnes arrivant avant la fin de la période transitoire pourront se voir remettre un droit de résidence permanente au bout de cinq ans de séjour. Tout reste cependant encore sous le joug des futures négociations. Malgré une sortie très probable du Royaume-Uni de l’Union européenne, l’avenir du pays et de nombreux secteurs reste incertain à cause de pourparlers qui témoignent d’un Royaume-Uni se voyant trop grand mais incapable de faire des concessions. Quelle que soit la manière dont le pays quittera l’UE, il lui incombera de construire un modèle économique politique et social qui lui sera propre.

Vincent FAURE

- 2 vues

Catégorie
Agenda Culturel